



SNUipp

Syndicat National Unitaire des
Instituteurs, Professeurs des
écoles et Pegg

École 24



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du
SNUipp-FSU Dordogne

BULLETIN n°4 - 4ème trimestre 2022 - novembre - SNUipp-FSU24

MARSAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 9 novembre 2022

Élections professionnelles du 1er au 8 décembre

Pour

- renforcer le service public d'éducation
- améliorer les conditions de travail

Votez et faites voter
SNUipp et FSU !



.....

.....

pages	SOMMAIRE
1	✧ Une
2	✧ Édito
3	✧ Les instances paritaires
4	✧ Qui vote et à quel scrutin ? ✧ Créer son espace électeur
5	✧ Procédure de vote ✧ 1ère liste de soutiens
6	✧ Profession de foi
7	✧ Liste SNUipp-FSU24
8	✧ Agenda * Ris * A retenir



Les années se suivent et se ressemblent !

Après le funeste Blanquer, le nouveau ministre de l'Éducation, incontestablement brillant historien, est beaucoup moins étincelant rue de Grenelle... Le discours est tellement inconséquent qu'il en est inexistant, si ce n'est quelques paroles malheureuses sur le temps de travail des enseignants et les hypothétiques missions complémentaires qui pourraient leur être confiées.

Il n'en demeure pas moins que la politique menée est dans la continuité de son prédécesseur : coût de rabet sur les postes pour la rentrée 2023, absences de perspectives pour toutes et tous sur la question salariale, formation au rabais, école inclusive sans moyens, AESH maltraité.es et abandonné.es, tension sur le remplacement, pilotage par les chiffres et les résultats, méritocratie, libéralisation de l'école et mise en concurrence... Liste non exhaustive et à compléter bien sûr !

Si les journées d'action de septembre et octobre n'ont pas été massivement suivies, elles en appelleront d'autres car sans lutte sociale, nous serons toutes et tous perdants. Journées peu suivies, certes mais elles ont permis de mettre en lumière, si besoin était, l'immense fracture sociale dans notre pays.

Oui, dans les salles des maîtres et maîtresses, on parle salaire et pouvoir d'achat : biens alimentaires, logement, coût des déplacements, coût énergétiques, études des enfants... On parle retraite : plus on s'en approche et plus elle s'éloigne, les luttes seront nécessaires... On parle conditions de travail : effectifs dans les classes, difficultés des élèves sans solutions et sans aides, sentiment de solitude face aux difficultés du métier, demandes institutionnelles toujours plus pressantes et oppressantes... On parle climat, écologie, guerre et situation internationale... Les préoccupations du quotidien de chacune et chacun ont franchi le portail de l'école ! Il ne peut pas en être autrement quand, dans nos classes, tous les jours, nous sommes témoins des difficultés et de la misère de certains enfants et de leurs familles.

Dans ce contexte morose, parfois anxiogène, il est parfois bien difficile de trouver soit du sens à son métier, soit de prendre du plaisir à enseigner. Déjà, en début d'année, ça craque pour certains, ça tient « comme ça peut » pour d'autres. Heureusement, pour beaucoup, le plaisir, la flamme et l'envie sont encore présents, même s'ils ne nient pas les difficultés de la tâche. Notre priorité est de réunir tous ces collègues !

Au-delà du projet que nous portons pour l'École et pour la transformation sociale, au SNUipp-FSU et à la FSU, nous avons l'ambition de représenter et d'accompagner tous les collègues, de les informer, les épauler, les conseiller et surtout de les écouter. Face à l'administration, nous réfutons toute cogestion : ce n'est pas notre conception du syndicalisme de lutte et de transformation sociale ! Nos premiers interlocuteurs, ce sont les collègues, enseignants et AESH, dont nous portons la parole dans toutes les instances représentatives. Lors des élections professionnelles du 1er au 8 décembre prochain, nous allons solliciter votre confiance. Dans cette période où le « MOI, JE » ne fait que renforcer l'individualisme et le repli sur soi, en votant pour les listes du SNUipp-FSU et de la FSU, nous allons renforcer le collectif et construire ensemble l'avenir de l'École, pour que les années qui arrivent ne ressemblent pas aux précédentes...

Alain Chabrilangeas : co-secrétaire du SNUipp-FSU24

Élections professionnelles décembre 2022



Lors de chaque élection professionnelle, nous publions, dans nos bulletins « Spécial Élections », une liste de noms de collègues qui appellent à voter pour les candidats présentés par le SNUipp-FSU.

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, les enseignants du premier degré ainsi que les AESH vont devoir désigner leurs représentants aux Commissions Administratives Paritaires (CAP), Comités Sociaux d'Administration (CSA) et Commission Consultatives (CC).

Soutenez nos listes (SNUipp-FSU) en nous contactant par l'un des moyens suivants :

par mail : snu24@snuipp.fr

par téléphone : 05-53-08-21-25

par le formulaire : <https://24.snuipp.fr/article/liste-de-soutien-pour-les-elections-professionnelles-2022>

A quoi servent les instances paritaires ?

Organisées du 1er au 8 décembre prochain, les élections professionnelles permettront à la profession de désigner ses représentants qui siégeront dans les instances paritaires.

La CAPD

→ Commission Administrative Paritaire Départementale

Ses missions

- RDV de carrière et temps partiels : étude des recours individuels
- Recrutement : refus de titularisation, licenciement, personnels en situation de handicap
- Formation : refus de formation ou d'utilisation du compte personnel de formation
- Questions disciplinaires

Qui vote ? Les professeur-es des écoles, les instituteurs-trices et les PsyEN détaché-es

LE CSA-M

→ Comité Social d'Administration Ministériel

Ses missions

- La répartition des moyens
- Le plan d'action égalité professionnelle
- Le fonctionnement et l'organisation du service
- Les textes réglementaires concernant les personnels
- Les Lignes Directrices de Gestion (mobilité et avancement)
- La protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agent-es dans leur travail



Ce vote détermine le poids de chaque syndicat

Qui vote ? Tous les personnels relevant du Ministère de l'Education Nationale

LA CCP

→ Commission Consultative Paritaire

Ses missions

- Étude des recours sur l'évaluation individuelle
- Licenciement
- Situation des personnels en situation de handicap
- Questions disciplinaires

Qui vote ? Les AESH, les AED, les enseignant-es contractuel-les

LE CSA-A

→ Comité Social d'Administration Académique

Ses missions

- la déclinaison académique des règles de mobilité et de promotion
- la répartition des postes entre les départements
- le recrutement sur la liste complémentaire
- le plan de formation académique
- les questions relatives aux AESH
- le plan académique égalité professionnelle femmes / hommes

Qui vote ? Tous les personnels relevant du Ministère de l'Education Nationale exerçant dans l'académie

AUTRES VOTES

CCSA

Commission Consultative Spéciale Académique, traitant spécifiquement des directeurs-trices d'établissements spécialisés

Qui vote ? Les directeurs et directrices d'établissements spécialisés

CCPA

Commission Consultative Paritaire Académique traitant spécifiquement des directeurs-trices adjoint-e chargé-es de SEGPA

Qui vote ? Les directeurs et directrices adjoint-es de SEGPA

CAPN et CAPA

Commission Administrative Paritaire nationale et académique communes à tous les personnels exerçant dans le 2nd degré, aux PsyEN et aux PEGC

Qui vote ? Les PsyEN et les PEGC

Instances sans vote direct

Formation spécialisée SSCT

Santé Sécurité et Conditions de Travail

- Actions de prévention en matière de santé, sécurité et condition de travail
- enquête annuelle et saisine de tout danger grave

Conseil médical

L'étude des situations médicales (congé longue maladie / longue durée, accidents du travail, maladies imputables au service...)

CSA-D (Départemental)

- Comité social d'administration départemental
- Les moyens dont la carte scolaire
 - Le fonctionnement du service (stagiaires, listes complémentaires, plan de formation, AESH...)

CDAS

Commission départementale d'aide sociale
La répartition des moyens pour l'action sociale en faveur des personnels

Qui siège ?

Les sièges sont répartis en fonction des résultats obtenus au CSA académique

AU NIVEAU LOCAL (que font le SNUipp-FSU24 et la FSU 24 ?)

Le SNUipp-FSU24 siège :

- En Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD)

Les délégué-es du personnel interviennent sur les recours qui concernent votre carrière :

- Mutations inter et intra départementales, affectation à l'étranger ou en COM. Promotions accélérées, accès à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle. Demandes de temps partiels, de disponibilités. Demande de congés de formation. Démissions, ruptures conventionnelles, discipline...
- En Commission Départementale de d'Aide Sociale (CDAS)
- En Commission de réforme

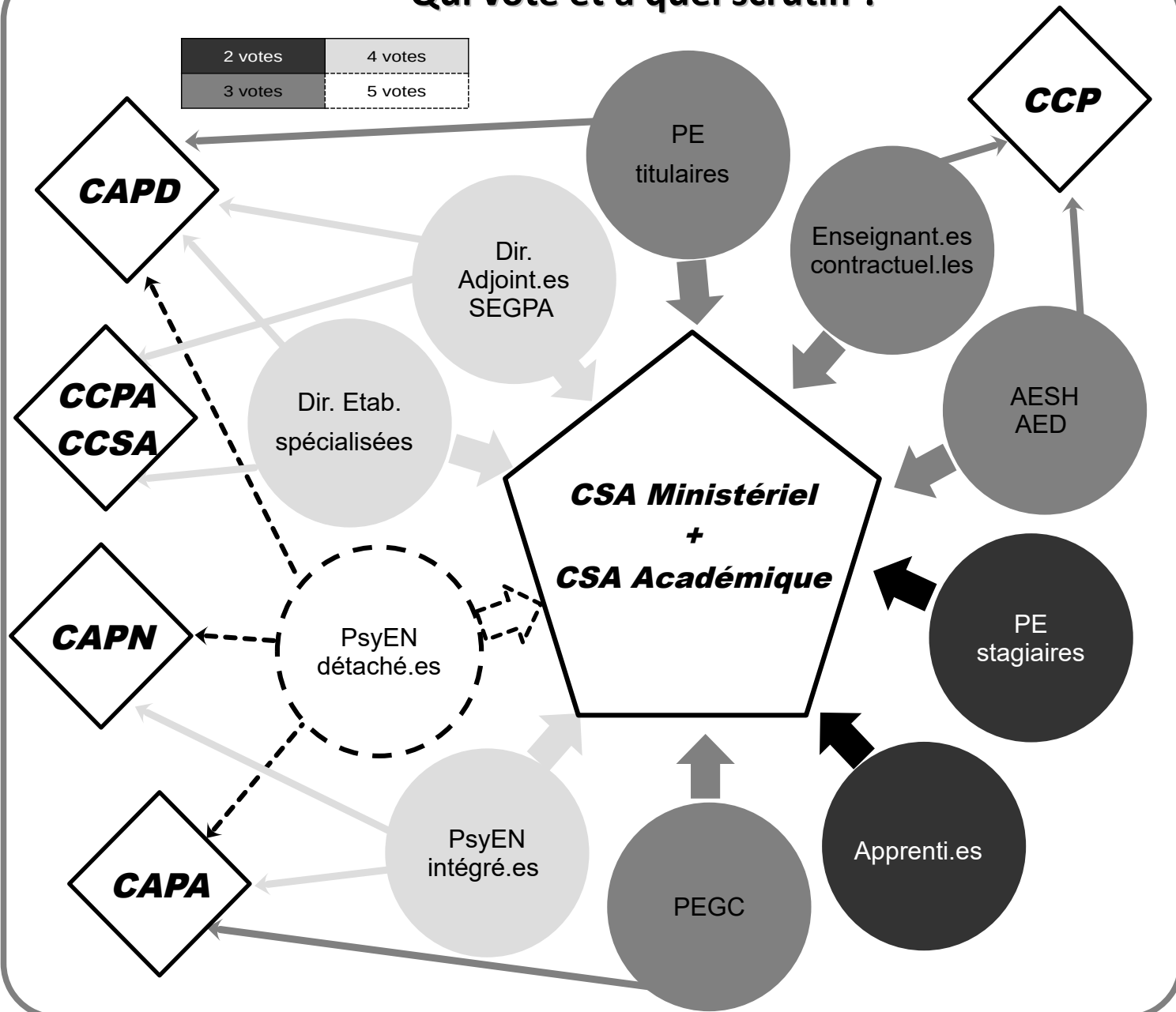
La FSU24 siège :

- En CTSD – CDEN (futur CSA-D)
- En CHS-CT (future Formation Spécialisée SSCT)

Les délégué-es du personnels du SNUipp-FSU24 et de la FSU24 par leurs informations dans les journaux, les sites départementaux ou nationaux vous informent, vous conseillent, interviennent avec vous pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes. Elles ou ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

Au plan national, 44,33% des enseignants des écoles ont voté SNUipp-FSU en 2018. Pour la Dordogne, c'est 50,00 % des voix qui se sont portées sur la liste présentée par le SNUipp-FSU 24. Ainsi, dans notre département, le SNUipp-FSU dispose de 4 élu-es sur 7 en CAPD, et la FSU de 6 élu-es sur 10 en CTSD.

Qui vote et à quel scrutin ?



Comment voter ?

A. Créer son espace électeur

1. Dans sa boîte mail professionnelle, ouvrir le mail du ministère daté (du 12/10/222) intitulé : *Ouverture du portail élections professionnelles*

2. Cliquez sur le lien en fond gris ou se rendre à l'adresse suivante : <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/identification-portail-electeur>

3. Sur ce portail élection

- renseigner son adresse professionnelle du type prenom.nom@ac-bordeaux.fr
- créer un mot de passe qui respecte la norme présentée dans le message (12 à 256 caractères, au moins une majuscule et une minuscule, au moins un chiffre, au moins un caractère spécial).
- valider le CAPTCHA en recopiant les lettres ou chiffres proposés
- à l'étape suivant renseigner une question défi (cette question permettent la récupération du mot de passe en cas de perte). Finissez en cliquant sur l'onglet **activer son compte**
- vous pouvez désormais consulter les listes de candidats, c'est sur ce portail que vous pourrez voter à partir du 1^{er} décembre

+ en savoir plus sur notre site : <https://24.snuipp.fr/article/tutoriel-creer-son-espace-electeur>

Suite du Comment voter ?

B. A partir du 7 novembre

- votre code de vote sera transmis par le biais d'une notice de vote (le plus souvent en mains propres, à l'école)
- gardez le précieusement vous en aurez besoin le jour du vote

C. A l'ouverture du vote le 1^{er} décembre

- se rendre sur son espace électeur : <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/identification-portail-electeur>
- saisir son identifiant = son adresse professionnelle du type prenom.nom@ac-bordeaux.fr
- recopier la CAPTCHA
- saisir son mot de passe élection créé à l'étape A.3
- votez pour les différents scrutins auxquels vous êtes inscrits

D. Vous n'arrivez pas à voter

Problème de messagerie, de mot de passe oublié, de code de vote non reçu

Cellule assistance du rectorat : Pour toutes difficultés liées aux élections professionnelles

- Tickets AMERANA : <https://amerana.easyvista.com/>
- Mail : assistance.electionsprofessionnelles2022@ac-bordeaux.fr
- Téléphone : 05 35 38 50 78

Et le syndicat dans tout ça ?

Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans les différentes démarches de votes.

- Mail : snu24@snuipp.fr
- Téléphone : 05 53 08 21 25

Première liste de soutiens

Lors de chaque élection professionnelle, nous publions, dans notre bulletin « Spécial Élections », une liste de noms de collègues qui appellent à voter pour les candidats présentés par le SNUipp-FSU. Il n'y a rien d'artificiel dans cet appel que nous lançons à l'approche d'une échéance importante où l'ensemble des collègues devront se prononcer et choisir leurs représentants. Au contraire, il est important qu'ils sachent que ces candidats sont portés par un large mouvement de sympathie.

Aussi, si vous souhaitez vous associer à ce soutien, nous vous invitons à vous rendre sur notre site afin de remplir un formulaire, vous pouvez aussi nous contacter par mail (snu24@snuipp.fr), ou nous appeler au 05 53 08 21 25. Nous publierons une deuxième liste de nos soutiens la semaine du vote.



Élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022 | CAP
Départementale unique commune aux corps des instituteurs
et professeurs des écoles de Dordogne

ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Première organisation syndicale dans le 1er degré, le SNUipp-FSU c'est plus de 50 000 syndiqué·es et 1 000 délégué·es du personnel. Au sein de sa fédération la FSU, le SNUipp revendique, négocie, mobilise. Il défend tout ce qui concourt à améliorer la situation des personnels, titulaires ou non, et œuvre pour la qualité du service public d'Éducation au bénéfice de la réussite des élèves. Il n'y a pas de « petits » combats. En tant qu'élu·es, nous défendons les droits collectifs, nouveaux ou existants, comme chaque situation individuelle, en ayant chevillées au corps les valeurs d'équité et de transparence. Voter et faire voter pour le SNUipp-FSU, c'est renforcer les délégué·es du personnel, enseignant·es de terrain, dans leurs actions au quotidien pour vous accompagner.

Voter pour le SNUipp-FSU c'est voter pour

UN SYNDICAT DE TERRAIN

Les élu·es qui vous représentent sont avant tout des enseignant·es, partageant le même quotidien que vous. Nos conditions de travail sont indissociables des enjeux de réussite des élèves. Aussi le SNUipp-FSU organise des réunions syndicales ouvertes à toutes et tous permettant d'échanger et de bâtir nos revendications. Il entretient le lien entre la recherche et l'école.

UN SYNDICAT EXPERT

Le SNUipp-FSU est le seul syndicat à siéger, dans toutes les instances, partout, aux niveaux départemental, académique et national. Fort·es de leur expertise, les élu·es accompagnent et défendent les dossiers individuels et collectifs concernant la mobilité, le déroulement de carrière, la carte scolaire, les conditions de travail, la formation, l'action sociale...

UN SYNDICAT QUI LUTTE

Le SNUipp-FSU privilégie le dialogue tant que possible mais initie des mobilisations dès que le rapport de force est nécessaire comme le 13 janvier 2022. Durant la crise sanitaire, le SNUipp-FSU a mis la lumière sur les incohérences et revendiqué des vraies protections. Avec la FSU, le SNUipp-FSU est partie prenante des mobilisations sociétales : réforme des retraites, droits des femmes, RESF...

UN SYNDICAT QUI CHANGE L'ÉCOLE

Le SNUipp-FSU réclame une transformation de l'école passant par un plan d'urgence : plus aucune classe à plus de 22 élèves (18 en éducation prioritaire), des moyens pour travailler autrement (direction, remplacement, équipe), RASED complet pour 800 élèves... Le SNUipp-FSU revendique un dégel du point d'indice et son augmentation de 10 % et une revalorisation immédiate de 300 €. Une école mieux dotée qui s'appuie sur l'expertise des enseignant·es.



Du 1^{er} au 8 décembre,
▶ **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec le SNUipp-FSU





SUR LE TERRAIN

Les élu-es et militant-es du SNUipp-FSU travaillent à vos côtés dans les écoles et les établissements, partageant votre quotidien. Le SNUipp-FSU construit les mobilisations avec les personnels et porte leurs revendications.



BARRY ALAIN
Titulaire remplaçant
THIVIERS



BONNAMY VANDA
Adjointe
TRÉLISSAC



DE LA BROSSÉ THIBAUT
Titulaire remplaçant
MONTREM



CHAMINADE VIRGINIE
Adjointe
SAINT ESTEPHE



ERNAULD CATHERINE
Directrice
CHAMPAGNAC DE BELAIR



LOUBIAT FOUCHIER SABINE
Adjointe
ST P. DE CHIGNAC



FRESSINGEAS VIRGINIE
Adjointe
PÉRIGUEUX



CHABRILLANGEAS MARGAUX
Décharge de direction
BRANTÔME



WAGNER ARQUEY SOPHIE
Directrice
ISSAC



LANDREVIE GAËLLE
Adjointe spécialisée
COULOUNIEUX CH.



ROUGIER SANDRINE
Adjointe
PÉRIGUEUX



JOURD'HUI CÉCILE
Adjointe
COULOUNIEUX CH.



MALVAUD NATHALIE
Titulaire remplaçante
SARLAT LA CANÉDA



CHABRILLANGEAS ALAIN
Décharge de direction
DOUVILLE



ENGAGE-ES POUR
LE SERVICE PUBLIC



#FSUpourGAGNER



Agenda

Nous y étions :

- Jeudi 29 septembre : Grève pour les salaires, la justice sociale et écologique
- Mardi 18 octobre : Grève pour les salaires et la défense du droit de grève
- Du 21 au 23 octobre : Université d'automne du SNUipp-FSU

Nous y serons :

- Jeudi 10 novembre : Stage syndical
- Mardi 15 novembre : CTSD Bilan
- Jeudi 17 novembre : CDEN Bilan
- Mardi 29 novembre : CS

*GT = groupe de travail *CAPD = commission administrative paritaire départementale *CS = conseil syndical *CN = conseil national
*CTSD = Comité technique spécial départemental *CDEN = Conseil départemental de l'éducation nationale
*CDAS = commission départementale de l'action sociale

Septembre - Octobre : dates importantes

- **Décembre :**
du 1^{er} au 8 décembre : scrutin élections professionnelles

Facebook



Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les Ris, calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante :

<https://24.snuipp.fr/article/ris-2022-2023>

Jeudi 17 novembre - 17h00

Ris Montpon

Ecole maternelle

8 av. de la libération - 24700 Montpon-Ménéstérol

Mardi 22 novembre - 17h00

Ris Terrasson

Ecole élémentaire Jacques Prévert -

Rue Pasteur - 24120 Terrasson-Lavilledieu

Une Ris départementale sera programmée en début d'année 2023. Les Ris du deuxième semestre seront annoncées ultérieurement.

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

Promotions

- CAPD (nov)
- Hors classe et classe exc (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats (en mars)

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats (en juin)

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats fin d'année scolaire

Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin-juillet)

Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- résultats (mai-juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h
répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0924S07419 ♦ ISSN 1241 9214